Ecole Sainte Marie Blancarde

BOURSES DE CANTINE - école

Année scolaire 2023-2024

Madame, Monsieur,

Une bourse de cantine peut être accordée par Le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de la Ville de Marseille **suivant le QUOTIENT FAMILIAL CAF.** Elle vous permet de bénéficier d'une réduction de 3,67 euros ou 1,83 euros par repas pris à l'école
Les demandes des familles dont les ressources sont supérieures au barème ainsi que les demandes pour lesquelles il manque des pièces justificatives seront AUTOMATIQUEMENT rejetées.

Dossier à demander au secrétariat de l'école.

BAREMES

Quotient familial CAF	Participation forfaitaire accordée par repas
Supérieur ou égal à 536	**0,00 €**
Compris entre 160 et 535	**1,83 €**
Inférieur ou égal à 159	**3,67 €**

Le dossier complet devra être restitué au secrétariat de l'école, impérativement, avant le :

- **Mercredi 05 juillet 2023 (pour passage à la 1ère commission de septembre)**
- **Mi-octobre (pour passage à la 2nde commission de janvier)**